

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le vingt-huit novembre deux mille dix sept, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le quatre décembre deux mille dix sept, à dix-neuf heures.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19h05, Madame Anne-Sophie MOUZET a été désignée comme secrétaire de séance ;

### Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Jean-Pierre LEFEBVRE, Daniel ZONCA (à partir du point n°4 de l'ordre du jour), Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON (à partir du point n°4 de l'ordre du jour), Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Bertrand HUTTEL, Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD, Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Thierry TELLIER a donné pouvoir à Madame Nathalie LAVAL.
- Monsieur Alain GRILLON a donné pouvoir à Monsieur Daniel ZONCA,

### Était excusée :

- Mesdames Marie HUBERT BAECHLER

## ADMINISTRATION GENERALE

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2017

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

### 81. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT qu'il a signé dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de travaux pour la réfection des façades de la Villa des Bordes avec la société ROC-Villemain (Saint-Cyr-en-Val) pour un montant de 38 764,45 euros HT.

## TRAVAUX

### Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain DIET informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Rue des Maisons Rouges : les travaux engagés par le C3M sont terminés. La signalisation verticale et horizontale demeure provisoire le temps d'expérimenter et d'évaluer la solution mise en place. Sur la base des résultats constatés et des propositions de l'entreprise Eurovia,

une seconde réunion avec les riverains sera organisée avant la réalisation du marquage définitif.

- Maison de santé pluri-disciplinaire : les professionnels sont entrés dans les lieux le 23 octobre dernier. Un certain nombre de réserves doivent encore être levées. Les travaux d'hydrodécapage du parking prévus fin novembre ont dû être reportés pour des raisons de météo. Les services techniques municipaux ont pris en charge la restauration des espaces verts aux abords du parking et de l'établissement.
- Pharmacie sur la Place De Gaulle : la commune attend le dépôt du permis de construire du bâtiment.
- Opération foncière de la Villa des Bordes : un règlement de lotissement et les éléments du permis d'aménager sont en cours d'élaboration par le géomètre. Ils seront présentés prochainement à la commission Urbanisme pour validation. Les services travaillent au chiffrage de tous les travaux.
- Façades de la Villa des Bordes : la mise en concurrence a été réalisée. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise ROC-Villemain pour un coût de 38 764 € HT. Les travaux débuteront en janvier pendant la période de fermeture annuelle de l'établissement et dureront 3 à 4 mois.
- Office de tourisme : il a été convenu avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire de partager le coût de création de sanitaires dans le futur office pour se mettre en conformité avec le code du travail. Le coût est estimé à environ 6000 € HT, la communauté attribuera un fonds de concours de la moitié de ce montant. Les travaux pourraient être réalisés en janvier. Afin que le local ne reste pas vide pendant les fêtes, il a été décidé de le mettre à disposition pendant 3 semaines pour l'installation d'une boutique éphémère d'artisanat d'art de deux jeunes cléricois qui doivent s'installer ensuite, en janvier, dans un local commercial privé situé sur le parvis (ancien salon de coiffure).
- Compteur de la Basilique : après des mois de difficultés de réglage du compteur, il semble désormais que l'outil soit fiable depuis début novembre.
- Centre technique municipal : La consultation des entreprises est en cours, la date de limite de réponse est prévue le 4 décembre et les offres seront étudiées par la Commission d'appel d'offres le 15 décembre 2017 pour un lancement des travaux début 2018. Un retard de 4 mois environ est constaté sur le projet, en raison notamment de la volonté de l'architecte de mener un certain nombre de sondages et relevés complémentaires compte tenu de la complexité et de la vétusté du bâtiment. Les services techniques n'emménageront donc désormais qu'au printemps prochain.
- Ateliers municipaux des Bordes : le bâtiment a été évalué à 100 000 euros par les domaines, ce qui paraît unanimement élevé. Il sera mis officiellement en vente en agence dès le lancement des travaux du futur CTM. La commune a cependant déjà été contactée par un riverain qui souhaiterait acquérir uniquement le petit garage situé à côté du bâtiment. Des discussions vont être engagées avec ce riverain et si elles sont concluantes, il pourra être proposé au conseil municipal de vendre ce garage séparément du reste du bâtiment.
- Rue des Hauts Bergerêts : la pose des bordures a été réalisée sur l'ensemble du trajet. La réalisation de l'enrobé interviendra début décembre. La suite des travaux pourra être engagée en 2018 en cas d'accord avec la SAFIM pour une nouvelle tranche.
- Travaux du C3M : les travaux de chemisage des canalisations d'assainissement se poursuivent. Les prochaines rues impactées seront : Route de Blois (semaines 48-49), Rue de Saint-André (semaines 49-50-51), Rue de la Motte (semaine 49), Rue du Paré (semaine 50), Rue du clos de Montreuil (semaine 51) et rue des Bordes (janvier 2018).

Monsieur de Gabriel PINSARD se demande si le fait de vendre en deux parties pourrait être moins attractif pour un acheteur potentiel. Il lui est répondu que ce point sera évoqué avec les agents immobiliers chargés de mettre le bien en vente.

Arrivée de Karine SAINTON et Daniel ZONCA

## 82. Rénovation de la rue du Maréchal Foch : approbation du programme de travaux et du plan de financement

Monsieur Alain DIET présente le projet de rénovation de la rue du Maréchal Foch entre la rue du Cloître et la Gendarmerie. Il s'agirait d'une rénovation en deux tranches, dont une première serait programmée dès 2018 entre la rue du Cloître et l'auto-école.

Le projet a pour objet :

- De réduire la largeur des voies de circulation pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse et libérer de l'espace pour élargir les trottoirs, et créer un plateau surélevé au droit de la mairie pour faire ralentir les véhicules,
- Permettre la mise en accessibilité de la mairie avec un plan légèrement incliné qui rejoindrait le plan surélevé.
- Développer le paysagement et le fleurissement, devant la mairie et dans plusieurs poches identifiées sur le plan de projet.
- Matérialiser les emplacements de stationnement pour optimiser leurs usages, le projet comprenant 3 places supplémentaires par rapport à l'existant.

Le plan est présenté. Le coût des travaux est estimé à 231 800 € HT par le maître d'œuvre. Il est possible d'intégrer au projet l'effacement des réseaux électrique en façade pour un coût de 31 390 € HT.

| <b>Rénovation de la rue du Maréchal Foch - Tranche 1 entre la rue du Cloître et l'auto-école</b> |                     |                     |                                                |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES                                                                                         |                     |                     | RECETTES                                       |                     |
| Objet                                                                                            | Dépenses HT         | Dépenses TTC        | Financier / Programme                          | Subvention          |
| Travaux                                                                                          | 231 768,00 €        | 278 121,60 €        | DETR (20 % espérés)                            | 55 876,35 €         |
| Maîtrise d'œuvre                                                                                 | 16 223,76 €         | 19 468,51 €         | Conseil départemental du Loiret (15 % espérés) | 41 907,26 €         |
| Effacement des réseaux                                                                           | 31 390,00 €         | 37 668,00 €         |                                                |                     |
|                                                                                                  |                     |                     | FCTVA                                          | 54 995,74 €         |
|                                                                                                  |                     |                     | Reste à charge Cléry-Saint-André               | 182 478,76 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                     | <b>279 381,76 €</b> | <b>335 258,11 €</b> | <b>TOTAL</b>                                   | <b>335 258,11 €</b> |

Une demande de soutien financier sera présentée au Conseil régional du Centre Val-de-Loire mais avec une faible probabilité de succès.

Une option de création d'une liaison douce reliant la mairie à la zone des Bergerêts via la propriété Grémillon est à l'étude. Elle doit cependant être encore affinée notamment concernant le coût et les modalités de la démolition des garages du 131 rue du Maréchal Foch.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande des précisions sur les taux de subventions espérés. Il lui est expliqué que ce sont des hypothèses sur la base de ce qui a été pratiqué les années précédentes.

Monsieur Gabriel PINSARD précise qu'il s'agit surtout d'un projet jusqu'à la rue des ruelles et non « jusqu'à la Gendarmerie ». Il demande les dates des appels à projets pour les subventions.

Madame Laurence HUME demande s'il est prévu de revoir les conditions de traversées de la rue de Meung au niveau de la Boulangerie. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu de revenir sur cet aménagement car la rue de Meung ne doit normalement pas être traversée à cet endroit pour des raisons de sécurité.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande quand pourront sortir la liaison dite « Grémillon » et la deuxième tranche. Monsieur le Maire répond que cela dépendra des disponibilités budgétaires, d'une part, et que la liaison Grémillon demande quelques études complémentaires.

Monsieur Olivier JOUIN demande pourquoi l'entrée du porche du 131 rue du Maréchal Foch n'est pas intégrée dans la longueur du plateau. Un débat s'engage entre les élus sur l'opportunité et la possibilité de prolonger le plateau. Le conseil privilégie de maintenir le plateau dans sa longueur existante, afin notamment de ne pas supprimer de places de stationnement, mais suggère d'étudier la possibilité d'orienter les piétons vers le passage protégé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux définitif de rénovation de la rue du Maréchal Foch entre la rue du Cloître et la Gendarmerie,
- D'engager la réalisation en 2018 d'une première tranche de travaux de rénovation de la rue du Maréchal Foch entre la rue du Cloître et l'autoécole,
- D'approuver le plan de financement proposé de la première tranche,
- De solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et/ou du Fonds de soutien à l'investissement local et/ou du contrat de ruralité du Pays Loire Beauce ;
- De solliciter le soutien financier du Conseil départemental du Loiret dans le cadre des investissements d'intérêt communal et/ou des travaux de sécurisation des routes départementales et/ou des amendes de police et/ou des crédits de la redevance des mines sur le pétrole ;
- De solliciter le soutien financier du Conseil régional du Centre Val-de-Loire dans le cadre du contrat de Pays Sologne Val Sud,
- D'autoriser le maire à lancer la consultation des marchés de travaux correspondants.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **83. Modification des statuts de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de son projet de développement et afin de favoriser le maintien de la bonification de sa dotation globale de fonctionnement, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a approuvé le 14 septembre 2017 une modification de ses statuts qui a pour objet :

- La modification du périmètre de sa compétence obligatoire « Aménagement de l'Espace » afin d'y intégrer la compétence d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal,
- Le transfert à la communauté de la compétence optionnelle « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées »,
- Le transfert à la communauté de la compétence « assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration et eaux pluviales urbaines) ». Pour rappel, l'assainissement non collectif est déjà géré par la communauté de communes.

Ces trois compétences seraient transférées à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire à compter du 1er janvier 2018 si une majorité qualifiée de communes l'approuve, à savoir : 2/3 des communes représentant la moitié de la population (soit 17 communes réunissant 24 005 habitants au moins) ou la moitié des communes représentant 2/3 de la population (soit 13 communes réunissant 32 006 habitants au moins). Les communes doivent délibérer avant le 15 décembre, sans quoi leur avis sera réputé favorable.

L'impact pour la commune de Cléry-Saint-André serait le suivant :

- Le transfert de la compétence PLUI confiera à l'intercommunalité la compétence pour réglementer l'urbanisation et la construction sur l'ensemble des 25 communes de la

communauté de communes en lieu en place des conseils municipaux. Les PLU communaux seront maintenus jusqu'à l'élaboration d'un PLU commun. La procédure de révision du PLU communal en cours sera poursuivie. Les services et élus municipaux continueront d'élaborer le document, en revanche les actes administratifs seront pris par la communauté de communes. A l'horizon 2020, la communauté souhaite élaborer un document d'urbanisme unique à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

- Le transfert de la compétence « Logement social d'intérêt communautaire » confiera à la communauté de communes la mission d'identifier les besoins de logement social sur le territoire communautaire et de mettre en œuvre les politiques qui pourront concourir à leur mise en œuvre (réserves foncières, relations avec les OPHLM...). Le conseil devra définir avec précision le périmètre des opérations définies d'intérêt communautaire, en raison par exemple de leur taille ou de leur localisation, et pourra s'il le souhaite maintenir certaines opérations de compétence communale.
- Enfin, le transfert de la compétence Assainissement collectif est une mise en œuvre anticipée des dispositions de la loi NOTRE qui prévoit l'exercice à l'échelle intercommunale des compétences Eau et Assainissement. Le transfert de la compétence assainissement confiera à la communauté de communes la gestion de la collecte (branchements, réseaux de collecte) et le traitement des eaux usées sur les 25 communes. Elle fixera le tarif de la redevance d'assainissement. Elle définira les zonages entre assainissement collectif et non collectif et réalisera les extensions de réseaux en fonction des besoins des zones constructibles. La compétence assainissement comprend aussi la gestion de la collecte, du stockage et du traitement des eaux pluviales urbaines. La Communauté de communes des Terres du Val de Loire a fait le choix, pour notre territoire, de continuer de confier par convention cette mission au C3M qui interviendra alors comme délégataire de la communauté. Ce système est transitoire jusqu'en 2020 où l'intégration des compétences Eau et Assainissement conduira à la disparition de tous les syndicats d'eau et d'assainissement du territoire communautaire.

Pour organiser l'exercice des compétences en 2018, la communauté de communes a proposé un ensemble de conventions de gestion de transitoire aux collectivités locales (communes et syndicats) pour leur confier la gestion opérationnelle de ses compétences. La commune de Cléry-Saint-André serait concernée uniquement par la convention relative à la gestion du PLU. Le projet de convention est présenté au conseil municipal.

Monsieur Alain DIET donne lecture d'un courrier du Président du C3M adressé aux conseillers municipaux des communes de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry, et relatif aux enjeux du transfert des compétences eau et assainissement.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER explique qu'on avait présenté la grande intercommunalité comme une volonté de construire un projet de territoire commun entre 4 intercommunalités. Or, il considère qu'à ce jour on ne sait pas où l'on va. Il rappelle aussi qu'avant la fusion, lors d'une réunion à l'Espace Ardoux, l'ancien président de la Communauté de communes du Val d'Ardoux avait promis que les conseillers municipaux continueraient d'être associés dans le nouvel ensemble, or ce n'est pas le cas selon lui. Enfin, il revient sur l'argumentaire présenté de la perte de la DGF bonifiée qui a été clairement démenti notamment dans un courrier de M. Frédéric Cuillerier, Maire de Saint-Ay et Président de l'association des Maires du Loiret. Enfin, sur le transfert de la compétence PLU, il rappelle qu'il avait été proposé de réaliser dans un premier temps le projet de territoire, en s'appuyant sur un diagnostic et des propositions des conseils municipaux, avant de faire ce nouveau transfert de compétence. Or, cela n'a pas été lancé et on n'emploie pas cette démarche ascendante pour élaborer le projet de l'intercommunalité. Il considère que l'on aurait pu utiliser l'année 2018 pour réaliser ces réflexions. Enfin, sur le sujet de l'eau et de l'assainissement, il revient sur le courrier du président du C3M et rappelle que le Président de la République est intervenu au congrès de l'AMF pour indiquer qu'il pourrait y avoir une inflexion sur les obligations issues de la loi NOTRE. Aussi, il demande que l'on prenne le temps de l'année 2018 pour évaluer les six compétences actuelles avant d'en transférer

de nouvelles. Il fait état aussi de propositions législatives qui pourraient modifier les critères de la DGF bonifiée. Aussi, il indique qu'il ne votera pas le transfert de compétence.

Monsieur Olivier JOUIN indique que la maîtrise des dépenses publiques est un sujet important pour le pays, et la mutualisation et la mise en commun au niveau intercommunal sont un des moyens de l'atteindre. Ceci recèle cependant le risque de se priver de l'investissement de tous les élus communaux. Il reconnaît alors qu'avant de confier une compétence, comme le logement social, à l'intercommunalité il faudrait savoir ce qu'elle veut en faire et que ceci nécessiterait un débat qui s'appuie sur la somme des visions du territoire de tous les élus municipaux. Ceci ne peut être que le fruit d'un travail dense et commun. Or, une grande partie des élus n'ont pas été associés à cette réflexion et n'ont pas pris part à cette vision commune. Aussi, il considère que l'on met « la charrue avant les bœufs » et qu'il faudrait d'abord retravailler le projet de territoire, en y associant tous les élus, et qu'on en ressortirait beaucoup plus fort pour relancer le projet intercommunal et lui donner de nouvelles ambitions partagées. Il considère que sur les compétences existantes, on n'a pas partagé et on n'a pas cherché à ce jour à faire bénéficier tout le monde de l'excellence de certains territoires. Aussi, il exprime de profondes réserves sur la méthode utilisée.

Monsieur le Maire répond que sur le logement social, il y aura la possibilité pour les communes de garder la main sur les besoins de leurs territoires. Sur des compétences comme la petite enfance, il y a un début de convergence qui se fait avec des réflexions dans les commissions et les bureaux. Le territoire de la Beauce Oratorienne est en effet très avancé sur un certain nombre de compétences, et cela peut servir d'exemple pour la communauté. Sur l'urbanisme, Monsieur le Maire cite le Maire de Mareau-aux-Prés, ancien président de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, qui regrettait que le PLUI n'ait pas déjà été porté à l'échelle de la CCVA en son temps car il y avait une homogénéité des communes concernées qui aurait rendu ceci possible. Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'organisation proposée par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire vise à ne rien retirer aux communes avec des conventions qui rétrocéderont l'exercice de ces compétences aux communes ou aux syndicats existants. S'il entend des remarques de certains qui déclarent qu'on ne voit pas les effets de la grande intercommunalité, il rappelle cependant les grands projets qui ont été portés par la Communauté de communes du Val d'Ardoux, puis la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, comme la maison de santé et que la commune n'aurait jamais pu porter seule. Il rappelle en outre que, début 2017, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire a rendu possible un renforcement de la défense incendie sur la zone de la Salle pour permettre le développement d'une entreprise locale, ou bien qu'elle a permis d'obtenir un soutien financier du Conseil départemental du Loiret pour l'extension du parking de la MSP. Monsieur le Maire reconnaît la liberté de penser de chacun, mais souhaite affirmer l'importance d'être solidaire au sein de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et il souhaite que Cléry-Saint-André puisse le marquer par ses décisions. Monsieur le Maire informe aussi de la volonté de faire émerger en 2019 un grand syndicat de rivière réunissant les territoires de l'Ardoux, du Lien et des Mauves. Monsieur le Maire reconnaît que les élus municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires n'ont pas toujours été beaucoup associés à la démarche, en dehors des deux séminaires, mais que la communauté est jeune et encore en train de se structurer. Il y a cependant néanmoins une bonne entente entre les 4 territoires qui apprennent à se connaître et à travailler ensemble. Sur la problématique de la dotation bonifiée, il reconnaît que les calculs qui étaient présentés initialement étaient erronés. Sur la possibilité que le transfert des compétences Eau et Assainissement prévu par la loi NOTRe soit repoussé, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sénateur Cardoux qui alertait les élus sur le fait que la majorité présidentielle semblait très fermée sur le sujet, et qu'à ce jour rien n'est acquis sur le sujet.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER répond que le refus de la délibération proposée n'est pas un refus de solidarité à l'égard de la nouvelle communauté, mais il rappelle qu'au sein de l'ancienne Communauté de communes du Val d'Ardoux il y avait une large ouverture à tous les conseillers municipaux. Monsieur le Maire répond que depuis le séminaire de mai 2017, il y a des conseillers

municipaux qui ont été désormais associés aux commissions communautaires. Monsieur Grégory BUBENHEIMER répond qu'il n'y a pas eu de proposition faite officiellement à tous les élus. Monsieur Gabriel PINSARD indique qu'il avait émis une candidature pour intégrer une commission mais n'a jamais été invité. Monsieur le Maire indique qu'il proposera en bureau communautaire d'intégrer davantage de conseillers municipaux dans les commissions. Monsieur Gabriel PINSARD propose d'intégrer également des représentants associatifs. Monsieur Grégory BUBENHEIMER déclare qu'on ne pourra faire un PLUI et un projet de territoire sans une large association des conseils municipaux. Madame Odile BOURGOIN précise qu'en matière de culture, il y a bien des élus municipaux qui ont rejoint les commissions communautaires.

Madame Sylvie THIERY déclare qu'on a beaucoup décrié la loi NOTRé mais qu'elle avait l'avantage de donner du temps de réfléchir et s'organiser d'ici 2020. Aussi, elle trouve regrettable qu'alors que la communauté de communes cherche à anticiper les échéances alors qu'elle n'a qu'un an et qu'elle n'a pas encore figé la situation sur ses compétences actuelles et que l'on aurait pu prendre le temps de réfléchir à celles-ci avant de nouveaux transferts. Ces réflexions seront importantes pour le territoire. Monsieur le Maire indique que ceci aura nécessairement un impact financier si l'on attend 2020. Monsieur Gabriel PINSARD résume en déclarant que soit on vote pour et on travaille dessus en 2018, soit on vote contre et on continue à travailler dessus en 2018 en prévision de 2020. Monsieur Grégory BUBENHEIMER et Monsieur Alain DIET contestent l'existence d'un aspect financier à court terme qui justifierait les transferts. Madame Laurence Hume déclare qu'on ne doit pas se positionner seulement en fonction de l'aspect financier.

Monsieur Bertrand HUTTEL considère que ces prises de compétences semblent aller dans le sens de l'histoire, mais qu'à ce jour nous n'avons pas la possibilité de mesurer réellement l'impact à 10 ou 15 ans de ces nouvelles organisations territoriales et administratives sur la vie quotidienne des habitants et le fonctionnement des institutions. Il rappelle que le conseil municipal avait émis, lors de la fusion, de réelles inquiétudes sur cette grande communauté car on ne pouvait pas savoir quelle serait notre représentativité dans ce futur ensemble. Aussi, il n'est pas forcément facile de se précipiter et il pense que l'on risque d'avoir peut être des déconvenues, ou de bonnes surprises, dans une dizaine d'années.

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRé est une loi importante, du niveau des lois Defferre de décentralisation, et qu'elle va modifier en profondeur le paysage institutionnel et donc la vie quotidienne.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER conteste que les conseillers municipaux ne soient pas associés à toutes ces réflexions. Monsieur Bertrand HUTTEL répond qu'il y a quand même une association, mais via des représentants, et qu'il faut savoir leur faire confiance.

Monsieur Alain DIET informe que les communes de Dry et Saint-Ay ont déjà voté contre. Il souhaite que, quelle que soit la décision qui sera prise ce soir, on puisse lancer la réflexion de l'association avec des communes limitrophes pour peser davantage dans cette future intercommunalité. Monsieur Grégory BUBENHEIMER déclare que les projets existants qui étaient portés par les élus locaux, notamment entre Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry ou sur le secteur de Beaugency, ont tous été désavoués par les habitants. Aussi, il faut arriver à mettre en avant une identité commune. Monsieur le Maire dit que l'ancienne Communauté de communes du Val d'Ardoux avait réussi à se construire une identité, grâce à un projet affirmé et une homogénéité de ses communes.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande un vote à bulletin secret. Monsieur le Maire dit qu'il faut au moins un tiers de conseillers qui le demande pour qu'un vote soit à bulletin secret. Monsieur Grégory BUBENHEIMER est rejoint par plus d'un tiers des conseillers présents. Le vote sera donc organisé à bulletin secret.

Monsieur Olivier JOUIN demande une suspension de séance. La séance est suspendue pour 2 minutes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire tels que proposés,
- De charger Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Préfet du Loiret de cette délibération,
- Et sous réserve de l'approbation de la modification des statuts :
  - o D'autoriser la communauté à subdéléguer l'exercice de certaines de ses compétences à des communes ou syndicats intercommunaux,
  - o D'approuver la conclusion d'une convention de gestion transitoire de la compétence PLU entre la Communes de Cléry-Saint-André et la Communauté de communes des Terres du Val de Loire,
  - o D'autoriser le C3M à conclure une convention de gestion de la compétence Assainissement avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Mesdames Laurence HUME et Karine SAINTON sont désignés comme assesseurs. Les résultats sont les suivants :

|                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| Nombre de votants           | 22 (dont 2 pouvoirs) |
| Nombre d'enveloppes         | 22                   |
| Bulletins blancs ou nul     | 2                    |
| Suffrages exprimés          | 20                   |
| Majorité (1/2 des voix + 1) | 11                   |
| Votes POUR                  | 10                   |
| Votes CONTRE                | 10                   |

La délibération est rejetée.

Monsieur Olivier JOUIN déclare que ce vote doit être considéré non comme un rejet de l'intercommunalité mais comme une volonté d'aller moins vite. Monsieur Grégory BUBENHEIMER déclare s'associer à cette position.

## **URBANISME**

### **84. Servitude sur le domaine communal : passage de réseaux sur le sentier de la Comtesse**

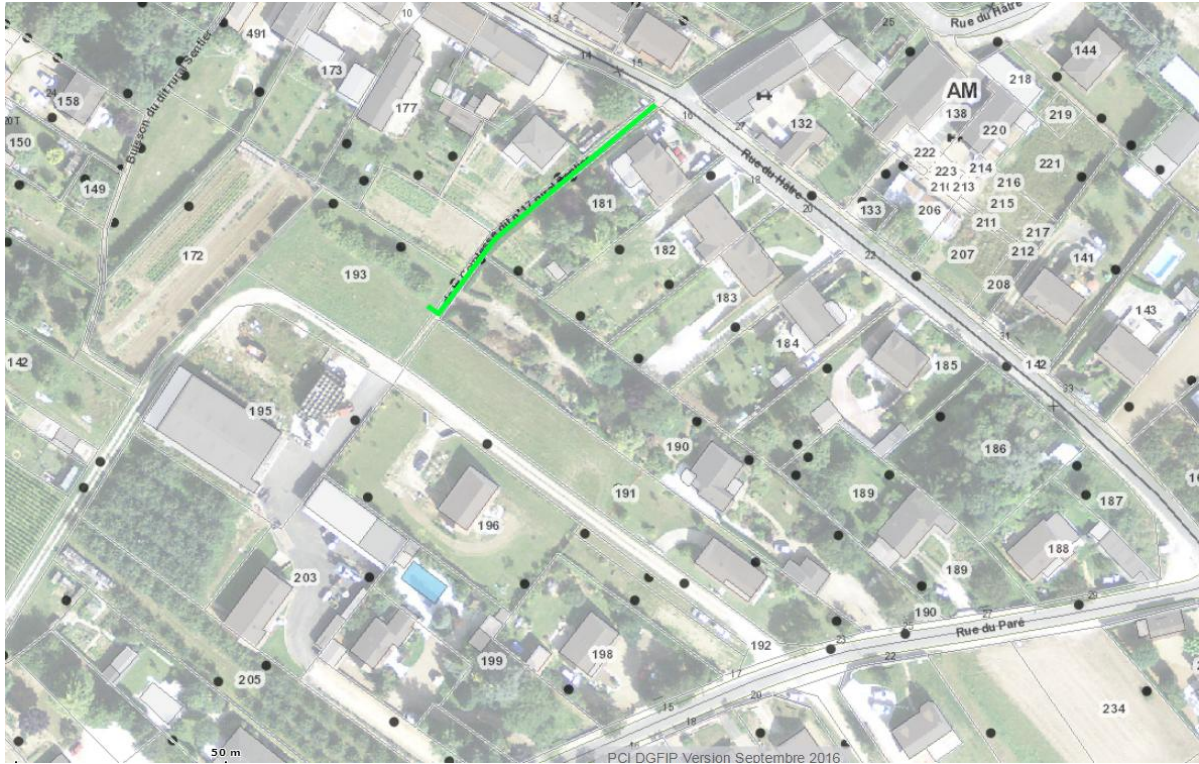
Monsieur Claude BOISSAY informe que la commune a été sollicitée officiellement pour autoriser la constitution d'une servitude pour le passage de réseaux dans le sentier rural dit de la Comtesse.

Il y a entre la rue du Paré, la place de Saint-André et la rue du Hâtre et du Buisson une zone classée « U » au plan local d'urbanisme, donc constructible. Néanmoins, ce secteur ne dispose pas à ce jour des réseaux nécessaires à son urbanisation. Leur extension se heurte notamment à la difficulté d'y apporter le réseau de collecte des eaux usées, qui nécessiterait l'installation d'une pompe de relevage.

L'un des propriétaires de cette zone qui souhaite urbaniser sa parcelle (cadastrée AB 193) a cependant pu faire constater par des entreprises compétentes que sa parcelle pouvait être desservie par un assainissement gravitaire en passant par le sentier de la Comtesse sur une longueur de 75 mètres environ.



Le propriétaire sollicite l'attribution d'une servitude sur le sentier pour le passage de ces réseaux. Ils seront souterrains et n'altéreront pas la circulation des piétons et cyclistes. Le sentier sera remis en état aux frais exclusifs du pétitionnaire. Celui ci pourrait dès lors construire sur son terrain sans attendre une extension de réseau qui concernerait tout le secteur.



Monsieur Gabriel PINSARD demande si une extension du réseau ERDF est à la charge de la mairie. Il est répondu par la négative.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la constitution d'une servitude sur le sentier rural dit de la Comtesse pour le passage des réseaux qui desserviront la parcelle AD 193,
- De dire que l'ensemble des travaux y compris la remise en état du sentier après travaux seront à la charge exclusive du pétitionnaire,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

## **FINANCES**

### **85. Demandes de subventions des associations**

Monsieur Alain DIET informe que plusieurs nouveaux dossiers complets de demande de subvention ont été reçus. Il est proposé de voter les montants suivants :

|                                             | <b>2016</b> | <b>2017</b> |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Sports</b>                               |             |             |
| Cléry HandBall                              | -           | 500,00      |
| CLERY BAAL                                  | 48,00       | 48,00       |
| <b>Scolaire</b>                             |             |             |
| ABCD Association Parents d'élèves Bergerêts | 120,00      | 120,00      |
| <b>Divers</b>                               |             |             |
| Entente commerciale et artisanale           | 247,00      | 247,00      |

Il informe que parmi ces associations figure une nouvelle association sportive : Cléry Handball. Ce club a été créé pour proposer une discipline qui n'existait pas encore sur la commune. Il a pu bénéficier d'un créneau au gymnase communal grâce à une entente avec la section tennis de l'AASC.

Madame Laurence HUME rappelle que le fait de voter les subventions au fur et à mesure de l'année ne permet pas d'avoir une vision globale. Aussi, elle renouvelle sa demande qu'une date limite soit imposée et respectée l'année prochaine.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour les montants indiqués,
- de dire que de nouvelles délibérations pourront avoir lieu au cours de l'année pour les associations qui n'ont pas encore déposé de dossier.

Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE quitte la salle.

### **86. Indemnité au comptable public**

Monsieur Alain DIET présente la demande de versement de l'indemnité de conseil sollicitée par Monsieur le Trésorier de Meung-sur-Loire, comptable public de la commune. Pour rappel, cette indemnité est facultative et peut être versée au comptable public au titre des fonctions de conseil assurées auprès de la collectivité et de sa diligence dans l'accompagnement des projets communaux.

Au titre de l'année 2017, la Trésorerie de Meung-sur-Loire a bien répondu aux demandes de la commune concernant l'accompagnement de la mise à jour de son inventaire, les opérations foncières complexes ou encore les poursuites de recouvrement des créances communales. Aussi, il est proposé de maintenir l'indemnité au taux de 100 %.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 %, soit 686,55 euros, à Monsieur le Trésorier de Meung-sur-Loire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vie des commissions municipales**

Une commission générale s'est réunie le 8 novembre 2017 pour l'examen du projet de révision du PLU.

La commission « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 31 octobre 2017 pour analyser le projet de centre technique municipal et le projet d'aménagement de la rue du Maréchal Foch.

La commission « Action scolaire » se réunira le jeudi 14 décembre 2017 à 18h30.

La commission « Urbanisme » s'est réunie les 20 et 30 octobre et les 9, 23, 27, 29 et 30 novembre dans le cadre de la révision du PLU.

La commission « Culture » s'est réunie le 10 novembre 2017 pour préparer les manifestations de Noël et du début de l'année 2018.

La commission d'appel d'offres se réunira le 15 décembre 2017 pour l'analyse des plis du marché de travaux de construction du centre technique municipal sur le site de Sinclair.

## **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :***

Le conseil communautaire s'est réuni le 16 novembre 2017 à Baule.

Le bureau communautaire s'est réuni le 27 novembre 2017 en présence de Gérard CORGNAC.

La conférence des Maires s'est réunie le le 6 novembre 2017 et le 4 décembre 2017 en présence de Gérard CORGNAC.

La commission Développement économique et Tourisme s'est réunie le 23 octobre 2017 en présence de Claude BOISSAY et Odile BOURGOIN.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le comité syndical s'est réuni le 7 novembre 2017 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Nicole DESSIAUME, Alain DIET et Jean-Pierre LEFEBVRE.

Le bureau syndical s'est réuni le 27 octobre 2017 en présence d'Alain GRILLON, Alain DIET et Daniel ZONCA.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 novembre 2017 en présence de Nicole DESSIAUME et le 21 novembre 2017 en présence d'Alain DIET et Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical se réunira le 21 décembre 2017.

Une réunion de travail des représentants des différents syndicats de rivière du périmètre de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire a eu lieu le 15 novembre 2017. Il serait privilégié le principe, plus simple juridiquement, d'une extension du périmètre du SMETABA pour intégrer les bassins versants du Lien et des Mauves, permettant d'aboutir à un seul grand syndicat de rivières sur le secteur, à cheval sur les départements du Loiret et du Loir-et-Cher.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Le comité syndical s'est réuni el 14 novembre 2017 à Mareau-aux-Prés.

- ***Le Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret***

La date du prochain comité syndical n'est pas encore fixée.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le comité syndical s'est réuni le 17 octobre 2017 à Sully-sur-Loire.

Le bureau syndical se réunira le 5 décembre 2017 au Ciran.

### **Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe qu'une analyse de la qualité de l'eau a été réalisée le 26 juillet 2017 au château d'eau par le laboratoire CARSO-SS pour le compte de l'Agence régionale de Santé. L'eau était conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Madame Sylvie THIERY rappelle qu'un atelier de révision du code de la route est organisé en partenariat avec la MSA le 5 décembre à 14 heures à l'Espace Loire.

Monsieur le Maire informe que lors de la conférence des maires du 4 décembre 2017, deux représentants de la Préfecture du Loiret étaient présents pour évoquer le sujet des aires de grand passage des gens du voyage. Il est nécessaire d'en installer une à l'Ouest de la Métropole, une sur la Métropole et une à l'Est de la Métropole. La commune de Meung-sur-Loire a proposé un terrain au sud de la Loire, au lieu dit « Vieille rivière », en limite de la commune de Dry. Bien qu'il soit en zone inondable, il peut être retenu pour le grand passage. Il faut par ailleurs continuer de réfléchir à des aires pour l'accueil régulier, qui ne pourront pas être en zone inondable. Une décision sur les terrains devra être prise d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Monsieur Daniel ZONCA demande si la Communauté de communes des Terres du Val de Loire continue d'étudier les projets de plateforme déchets verts et gravats qui avaient été lancés par le SMIRTOM. Il regrette que le vice-président de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire en charge des déchets ne soit pas suffisamment joignable.

### **Questions des membres du Conseil Municipal**

**La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le mercredi 20 décembre 2017, à 19 heures.

**Liste et numéros d'ordre des délibérations :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

81. Actes pris dans le cadre des délégations

**TRAVAUX**

82. Rénovation de la rue du Maréchal Foch : approbation du programme de travaux et du plan de financement

**INTERCOMMUNALITE**

83. Modification des statuts de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire

**URBANISME**

84. Servitude sur le domaine communal : passage de réseaux sur le sentier de la Comtesse

**FINANCES**

85. Demandes de subventions des associations  
86. Indemnité au comptable public

*Certifiées exécutoires après publication le ..... et transmission en préfecture  
le .....*

*Le Maire, le .....*

***Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.***

|                    |                            |                          |        |
|--------------------|----------------------------|--------------------------|--------|
| Gérard CORGNAC     |                            | Anne-Sophie MOUZET       |        |
| Claude BOISSAY     |                            | Nathalie LAVAL           |        |
| Sylvie THIERY      |                            | Philippe de TRISTAN      |        |
| Alain DIET         |                            | Nicole DESSIAUME         |        |
| Odile BOURGOIN     |                            | Jean-Pierre LEFEBVRE     |        |
| Thierry TELLIER    | Absent ayant donné pouvoir | Marie HUBERT<br>BAECHLER | Absent |
| Laurence HUME      |                            | Olivier JOUIN            |        |
| Alain GRILLON      | Absent ayant donné pouvoir | Brigitte MARTIN          |        |
| Daniel ZONCA       |                            | Gabriel PINSARD          |        |
| Bertrand HUTTEL    |                            | Karine SAINTON           |        |
| Catherine BURAUULT |                            | Grégory<br>BUBENHEIMER   |        |
| Nathalie DUPUIS    |                            |                          |        |